

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-POS-117

Déposé le : 21.06.15

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Jeunes adultes en difficulté (JAD) et les mesures d'insertions sociales (MIS) un accord imparfait à qui il faut redonner le bon tempo.

Texte déposé

Les suites de la votation du 9 février 2014 ont fait prendre conscience aux citoyens suisses que quelle que soit la solution trouvée pour l'application de l'initiative constitutionnelle, une limitation de l'immigration sera imposée. De facto, le recours aux travailleurs indigènes sera accentué et incontournable. Pour faire face à ces défis, le travail des femmes, des aînés et des jeunes constitue des pistes de solution, du moins en partie.

Par ailleurs, un accent fort doit être mis sur l'obtention d'une formation professionnelle de base qualifiée et reconnue afin que le maximum de ces personnes puisse répondre aux exigences requises par les emplois nécessaires à l'économie.

Même si le chômage des jeunes dans notre pays est moins élevé que dans d'autres pays - il faut s'en réjouir - il reste une frange de jeunes en difficultés, non aptes à l'emploi immédiatement, pour lesquels il faut trouver des solutions conduisant à une insertion dans la formation professionnelle.

La prise en compte des Jeunes adultes en difficultés en formation (FORJAD) a trouvé un dénouement satisfaisant : une bourse leur est accordée pendant leur période de formation et non plus une aide sociale. C'est important dans l'esprit et la finalité de la mesure.

Toutefois, il reste des jeunes adultes en difficultés (18-25 ans) non aptes à l'emploi, ni à une formation immédiate (JAD). Ces derniers, inscrits dans les centres sociaux régionaux (CSR),

reçoivent une aide mensuelle de CHF 977.- par mois pour leur entretien personnel à laquelle s'ajoutent l'aide au logement, l'aide à l'assurance-maladie, voire d'autres aides de cas en cas. Des mesures d'insertion sociale (MIS : cours coaching, ateliers, stages etc.) sont prévues pour ces jeunes JAD dans différentes associations ou fondations régionales subventionnées. S'ils intègrent les MIS, leur aide est alors augmentée de CHF 133.- par mois.

Or, que constate-t-on ? L'activation des JAD par les CSR dans les MIS n'est pas toujours optimale. Trop de ces jeunes continuent à ne dépendre que de l'aide sociale. Les MIS restent souvent avec des places vides. Il est indispensable de savoir pourquoi, sinon ces jeunes ne sortiront pas de la dépendance à l'aide sociale et resteront au RI. Ce n'est souhaitable ni pour eux, ni pour la société, cela d'autant plus que les dépenses sociales sont lourdes pour le canton et que leur utilisation méritent un regard vigilant sur l'adéquation de leur utilisation.

Il est temps de sortir du constat et de trouver des moyens plus efficaces pour que le plus grand nombre de jeunes en difficultés entreprenne une formation professionnelle en passant, si nécessaire, par des MIS.

C'est pourquoi le présent postulat demande au Conseil d'Etat une étude de cette problématique, notamment avec les éléments suivants :

- Etat des lieux du nombre de JAD par CSR ainsi que la durée moyenne du revenu d'insertion offert
- Nombre de places MIS par région
- Etat des lieux des incitatifs donnés par les CRS aux JAD pour intégrer un processus de formation ou une MIS, respectivement du rapport des CSR aux services cantonaux sur le suivi de ces questions ?
- Y a-t-il des sanctions prévues pour les JAD qui ne veulent pas entrer dans ce processus de MIS ?
- Etat des lieux des moyens mis en oeuvre pour que les JAD puissent intégrer plus rapidement une formation professionnelle
- La vision du Conseil d'Etat sur l'intégration de ces jeunes dans un avenir professionnel.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|--------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | x |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

LABOUCHERE Catherine

Signature :

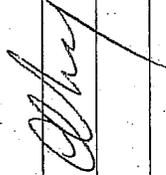
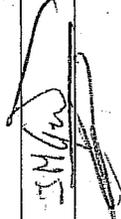
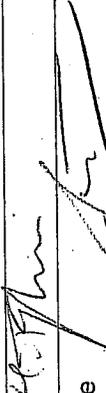
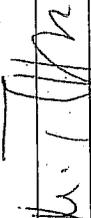
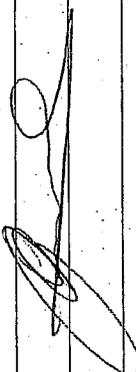
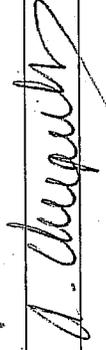


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 21 avril 2015

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine 	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahane Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc 
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu 	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe 	Creteigny Laurence 	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard 	Croftaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André 	Debluë François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel 	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier 	Devaud Grégory 	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya 	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa 	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclauss Delarze Suzanne
Chapalay Albert 	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf 

Liste des députés signataires – état au 21 avril 2015

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Schaller Graziella
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Probst Delphine	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Treboux Maurice
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Uffer Filip
Meldem Martine	Rey-Marion Ailette	Venezelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Richard Claire	Volet Pierre
Miéville Laurent	Riesen Werner	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Romano Myriam	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre	Züger Eric